



# DOSSIER D'ADOPTION BULGARIE

Date de dernière mise à jour : 14.12.2011

Si vous souhaitez nous confier la légalisation de vos dossiers d'adoption,  
Et éventuellement la Traduction veuillez nous adresser votre dossier en un seul exemplaire  
accompagné d'un chèque global de règlement à l'ordre de VSI et du bon de commande à  
l'adresse suivante

VSI Service Adoption – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine

**Ne pas nous adresser de lutins**

**Les pièces doivent datées de moins d'un an**

**Nous pouvons faire également la traduction en Bulgare. Toutes les pièces doivent être traduites y compris les mentions figurant sous les photos – le coût des traductions vient en supplément des montants indiqués**

**Attention depuis Juillet 2007 la Mairie quelque soit la mention apposée doit indiquer sur chaque document le nom et la qualité du signataire**

## **DOCUMENTS A FOURNIR et COUT DE LA LEGALISATION**

### **Lettre de candidature datée, signée et adressée au Ministère de la Justice Bulgare**

Nous adresser l'original que vous aurez au préalable fait légaliser par votre Mairie.

La Mairie doit noter la mention suivante :

« Vu pour certification matérielle de la signature de ... » Chaque signature doit être légalisée.

Coût total de chaque document : 20.00 €

### **L'agrément- la notice éventuelle – l'enquête sociale – l'enquête psychologique Et éventuellement l'attestation de validité et ou l'actualisation**

Vous devez nous adresser soit les originaux, soit des copies certifiées conformes par le conseil général ou la mairie de votre domicile.

Si le conseil général ne vous a fourni que des copies, nous adresser ces documents sans passer par la mairie – les copies de copies sont interdites

Coût de chaque document : 20.00 €

### **Attestation de suivi de l'enfant pendant 2 ans**

Nous adresser l'originale établie par les services de l'ASE de votre Conseil Régional

Et éventuellement les rapports de suivi des enfants précédemment adoptés

Coût total de chaque document : 20.00 €

### **Attestation de non-déchéance des droits parentaux**

Nous adresser l'originale fournie par l'AFA  
Coût total de chaque document : 20.00 €

### **Lettre des adoptants sur papier libre**

Nous adresser l'originale de cette lettre – faire légaliser toutes les signatures par la Mairie de votre domicile qui doit apposer la mention :  
« vu pour certification matérielle de la signature de ... »  
Faire légaliser toutes les signatures  
Coût total du document : 20.00 €

### **Extrait d'acte de mariage pour les couples ou extrait d'acte de naissance pour les célibataires**

Nous adresser des extraits originaux. Les copies du livret de famille ne sont pas acceptées.  
Coût total de chaque document : 20.00 €

### **Certificats de bonne santé physique et mentale**

Nous adresser les originaux qui devront être légalisés au préalable par le conseil national de l'ordre des médecins  
Coût total de chaque document : 20.00 €

### **Le dernier avis d'imposition**

Nous adresser une copie certifiée conforme par la Mairie de votre domicile  
Coût total de ce document : 20.00 €

### **L'extrait de casier judiciaire (un par adulte)**

Nous adresser l'original datant de moins de 6 mois  
Coût total de chaque document : 20.00 €

### **la série de Photos**

Les mentions sous photos doivent être traduites mais non légalisées.

Nota : les mairies n'ont plus le droit en règle générale de certifier des copies de documents. Cette règle n'est pas applicable pour les documents destinés à être produits à l'étranger et vous pouvez donc insister si besoin.

---

**COUT TOTAL DU DOSSIER :**

**Légalisation :**

Aux tarifs indiqués plus haut rajouter 59.80 € pour notre prestation et éventuellement 33.50 € pour un retour des documents à votre domicile par Chronopost. Si vous voulez éviter ces frais de retour nous adresser avec le dossier une enveloppe timbrée au tarif recommandé.

**Traductions :**

Les traductions font l'objet d'une facturation au mot – prévoir entre 1800 € et 3000 € en fonction du dossier – Nous intervenons auprès d'un traducteur assermenté

**DELAI :**

Prévoir environ 15 jours de délai pour la traduction plus 8 jours pour la légalisation  
Soit un mois environ à compter de l'envoi par vos soins du dossier

Si le montant du chèque n'est pas exact nous ne bloquons pas le dossier. Nous réclamons la différence éventuelle ou remboursons le trop perçu.

Nous vous souhaitons à tous bonne chance dans vos démarches

Le service adoption : Christine et Max

**BON DE COMMANDE**  
**Joindre en 2 exemplaires à votre dossier**

**NOMS :**  
**PRENOMS :**  
**ADRESSE :**

**Tél. :**  
**Mail :**

**Société VSI**  
**19/21 avenue Joffre**  
**93800 Epinay sur Seine**

Le

*A l'attention du Service ADOPTIONS*

Veillez trouver ci-joint un dossier d'adoption à faire légaliser et sur légaliser au Consulat de BULGARIE

***Dossier***

---

Ce dossier est composé de : \_\_\_\_\_ documents  
Observations :

D'un chèque de règlement de : \_\_\_\_\_ €

Je règle par carte bancaire : - - - - - Expiration : -- -- C.V.C. - - -

***Retour***

---

Je joins une enveloppe timbrée :  oui  non

Je souhaite que vous retourniez mon dossier

- à mon domicile :  oui  non
- à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Cadre réservé à VSI**

Traduction  
Consulat  
Retour

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19 Fax : 08.26.46.79.20  
[www.vsi.1er.fr](http://www.vsi.1er.fr) – vsi1er@wanadoo.fr